

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Demande d'exploitation d'une installation de production d'électricité éolienne

COMMUNE DE SAINT-ANTOINE-L'ABBAYE

présentée par la société EDPR France Holding
Siège social : 25 quai Panhard et Levassor 75013 PARIS

Par arrêté préfectoral n°DDPP-IC-2018-07-26 du 30 juillet 2018 une enquête publique sur le projet susvisé, d'une durée de 40 jours consécutifs, est prescrite :

du lundi 27 août 2018 à 08h30 au vendredi 5 octobre 2018 à 17h00.

Au terme de la procédure, une autorisation environnementale assortie du respect de prescriptions ou un refus pourra être adoptée par arrêté préfectoral. L'autorité compétente pour prendre la décision est le Préfet de l'Isère.

Pendant la durée de l'enquête publique, le dossier comprenant une étude d'impact et de dangers, est consultable :

- en mairie de SAINT-ANTOINE-L'ABBAYE dans les locaux de la mairie de DIONAY, sur support papier et sur un poste informatique, aux jours et heures habituels d'ouverture au public de la mairie ;
- sur le site internet des services de l'État en Isère à l'adresse suivante : www.isere.gouv.fr

Pendant la durée de l'enquête publique (soit à partir du lundi 27 août 2018 à 08h30 au vendredi 5 octobre 2018 à 17h00), les intéressés pourront formuler leurs observations et propositions :

- sur le registre d'enquête mis à la disposition du public en mairie de SAINT-ANTOINE-L'ABBAYE dans les locaux de la mairie de DIONAY ;
- sur le registre dématérialisé : www.registre-numerique.fr/projeteoliendionay, jusqu'au vendredi 5 octobre 2018 à 17h00 ;
- par courriel à l'adresse électronique suivante : ddpp-observations-ic@isere.gouv.fr jusqu'au vendredi 5 octobre 2018 à 17h00 ;
- par voie postale à la mairie de SAINT-ANTOINE-L'ABBAYE, à l'attention du commissaire enquêteur.

L'ensemble de ces observations et propositions sera annexé au registre d'enquête tenu à disposition au siège de l'enquête et consultable, dans les meilleurs délais, sur le site internet des services de l'État en Isère (www.isere.gouv.fr).

Le commissaire-enquêteur, Monsieur Georges GUERNET, ingénieur en génie atomique à la retraite, recevra les observations orales ou écrites du public en mairie de SAINT-ANTOINE-L'ABBAYE dans les locaux de la mairie de DIONAY, aux jours et heures suivants :

lundi 27 août 2018 de 13h30 à 17h00	jeudi 20 septembre 2018 de 08h30 à 11h30
jeudi 6 septembre 2018 de 08h30 à 11h30	lundi 24 septembre 2018 de 13h30 à 17h00
samedi 15 septembre 2018 de 08h30 à 11h30	vendredi 5 octobre 2018 de 13h30 à 17h00

En cas d'empêchement, un commissaire enquêteur remplaçant pourra être nommé après interruption de l'enquête.

Toute information sur le projet peut être demandée auprès de :

- Monsieur Antoine SANS, Chargé de projets éoliens de la société EDPR (Tél : 06 74 99 54 32)
- Service installations classées de la direction départementale de la protection des populations (DDPP)- 22 avenue Doyen Louis Weil à Grenoble (tél : 04 56 59 49 59).

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la DDPP de l'Isère.

Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur pourront être consultés à la DDPP de l'Isère – service installations classées, à la mairie de SAINT-ANTOINE-L'ABBAYE dans les locaux de la mairie de DIONAY, et sur le site internet des services de l'État en Isère (www.isere.gouv.fr), pendant une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête.